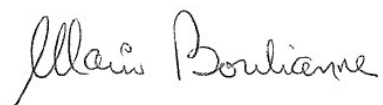


AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE SPÉCIAL DE PERCEPTION RELATIF À LA TARIFICATION DE LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

Avis est par les présentes donné par le soussigné que le rôle spécial de perception, relatif à la tarification de la consommation d'eau potable telle que décrétée par le règlement numéro 1257-24 pour la période de référence du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, est maintenant complété et déposé à mon bureau, localisé au 435 boulevard Iberville à Repentigny. La tarification relative à la consommation de l'eau potable sera incluse à même le compte de taxes 2025 dont l'envoi se fera dans le délai prévu à la Loi.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour de décembre deux mille vingt-quatre (2024).



Mario Boulianne, CPA, OMA

Chef de division - comptes à payer et assistant-trésorier